

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Arrêté du 25 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2022 modifié portant composition du comité social d'administration ministériel unique des ministères économiques et financiers

NOR : ECOP2402441A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 modifié portant création et organisation générale des comités sociaux d'administration des ministères économiques et financiers et de leurs établissements publics, notamment son article 1er et son annexe I ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2022 modifié portant composition du comité social d'administration ministériel unique des ministères économiques et financiers ;

Vu le courrier électronique de la secrétaire générale de la fédération FO des finances,

Arrête :

Article 1^{er}

Le *b*) de l'article 2 de l'arrêté du 20 décembre 2022 susvisé est modifié comme suit, en ce qui concerne la fédération des finances Force ouvrière (Confédération générale du travail Force ouvrière) :

- *Mme ANGLADE Corinne est nommée représentante titulaire à la place de Mme PHELIX Françoise ;*
- *M. LUNESU Salvatore est nommé représentant suppléant à la place de Mme ANGLADE Corinne.*

Article 2

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale.

Fait le 25 janvier 2024

Pour le ministre et par délégation :
La secrétaire générale,

Anne Blondy-Touret